

**Monsieur Thomas FATOME**  
**Directeur Général de l'UNCAM**  
**50, avenue du Professeur André**  
**Lemierre**  
**75986 PARIS CEDEX 20**

Paris, le 13 juin 2022

**Objet : indemnités journalières**  
**WJ/mg/22.062**

Monsieur le Directeur général,

Si, pour de nombreux professionnels de santé libéraux, la mise en place des indemnités journalières constitue une avancée notable, un certain nombre de dysfonctionnements ont néanmoins été signalés aux organisations membres de l'UNPS.

Afin d'évaluer ces difficultés, l'UNPS a élaboré un [questionnaire](#) visant à recueillir les témoignages des professionnels de santé libéraux concernés et procéder à un état des lieux de la mise en œuvre de ce dispositif.

Vous trouverez, ci-joint, les [résultats détaillés](#) du questionnaire, sur lesquels il nous a semblé nécessaire d'attirer votre attention.

Sur 1 291 réponses obtenues, 1 171 répondants indiquent avoir fait l'objet d'une cessation d'activité de plus de 3 jours depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Dans 40,5 % des cas, la CPAM a mis plus de 60 jours pour traiter le dossier.

Près de 59 % des professionnels ayant perçu leurs indemnités ne les ont obtenues qu'après une réclamation, processus chronophage nécessitant de nombreux appels téléphoniques et, dans certains cas, des rendez-vous à la caisse.

Dans près de la moitié des cas, les professionnels attendent toujours le versement de leurs indemnités, certains depuis plusieurs mois, sans aucune information de la part de leur CPAM.

Ces nombreux dysfonctionnements engendrent des situations de stress et, dans certains cas, des difficultés économiques, dans un contexte où les professionnels de santé libéraux peinent à être reconnus.

Relai des suggestions des professionnels de santé libéraux victimes de ces dysfonctionnements, l'UNPS recommande :

- d'améliorer la communication de la CPAM en cas d'arrêt de travail,
- de mettre en place une aide administrative pour les professionnels de santé libéraux afin d'alléger le processus, notamment le temps d'attente au téléphone,
- plus généralement, de simplifier les démarches pour les indépendants.

Les membres de l'UNPS se tiennent à la disposition de vos services pour mettre en œuvre ces recommandations.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au présent courrier, je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma considération distinguée.



William JOUBERT  
Président de l'UNPS

**PJ** – Résultats du questionnaire UNPS sur la perception des indemnités journalières